



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
ET ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 36 – 1^{er} trimestre 2020

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 28 janvier 2020

N°01-20A : Adoption des comptes-rendus des comités des 17 et 23/12/2019

Approbation des comptes-rendus des séances des 17 et 23 décembre 2019.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-20A : Recours à l'emprunt 2020

Après mise en concurrence de plusieurs établissements financiers, La Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, Arkéa et la Société Générale ont adressé des offres de financement.

Au regard de ses besoins, le syndicat souhaite réaliser 3 lots d'emprunts pour financer les différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative pour un montant global de 15.000.000 d'euros.

Il est proposé de retenir les offres suivantes :

LOT 1 – Investissements équipements, bornes de collecte - La Banque postale

Caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Versement des fonds en 1, 2 ou 3 fois avant la date limite du 27 mars 2020

Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement constant

Taux d'intérêt annuel fixe de 0,57 %

Remboursement anticipé possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle - *Préavis : 50 jours calendaires*

Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

LOT 2 – Société générale

Caractéristiques du contrat de prêt

Montant total : 5 000 000 euros

Amortissement trimestriel linéaire sur 10 ans à compter de la date de consolidation fixée au 15/05/2020.

Taux d'intérêts fixe : 0.50 %

Périodicité : trimestrielle

LOT 3 – Investissement véhicules de collecte - La Banque postale

Caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 8 ans 6 mois

Mise à disposition des fonds : à la demande de l'emprunteur

Montant minimum du versement : 150 000,00 EUR

Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel fixe de 0.51 %

Remboursement anticipé possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-20A : Tarification unique 2020 – Ajout du tarif des composteurs

Par délibération N°05-19L du 23 Décembre 2019, le Comité Syndical a institué la tarification unique 2020.

La présente délibération vise dans un premier temps, à compléter la grille tarifaire par l'ajout de la prestation de fourniture de composteurs de 1000 litres au tarif de 30 € HT l'unité ou 25 € HT sur certaines déchèteries gérées par le SMD3, ainsi que de préciser les bases de population prises en compte pour les différents appels de contributions.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-20A : Transformation d'un poste administratif de catégorie C en catégorie B

Par délibération n°03-05A en date du 1^{er} février 2005, le comité syndical a créé un poste de catégorie C, filière administrative à temps complet d'assistante administrative à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

Aujourd'hui, ce poste n'est plus nécessaire et le président propose de le transformer en poste de catégorie B, filière administrative à temps complet, pour assurer la mission de responsable du service comptable au SMD3 (siège), dans le cadre de la réorganisation des services.

Dans ce cadre, le président propose la fermeture du poste ouvert par la délibération susvisée de catégorie C (adjoint administratif principal de 2^e classe) et l'ouverture du poste de catégorie B, filière administrative à temps complet (rédacteur), pour assurer la mission de responsable du service comptable au SMD3, à compter du 1^{er} mars 2020.

Le tableau du personnel des fonctionnaires du SMD3 sera ainsi modifié à compter 1^{er} mars 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-20A : Exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint Laurent des Hommes

Le SMD3 est propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Saint Laurent des Hommes, cadastré section G numéros 1024, 1223 et 1029 d'une superficie de 22 ha 06 a 41 ca (ci-après le « Terrain »).

Le SMD3 a exploité sur ce terrain l'activité de décharge d'ordures ménagères qui constitue une installation relevant des régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la nomenclature des installations classées, qui a été réhabilitée et fait actuellement l'objet de mesures de surveillance et suivi post-exploitation par le SMD3.

Le SMD3 souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque région doit produire 23% d'énergie renouvelable. Le SMD3 vise également l'atteinte des objectifs déterminés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 qui prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité. De même, le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 25 janvier 2019 fixe des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Il prévoit notamment de quintupler la part du solaire en dix ans, passant ainsi de 8 GW aujourd'hui à 40 GW en 2028.

Afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (production de 23 % d'énergie renouvelable) et de la loi relative à la transition énergétique (augmentation de la part des énergies renouvelables), un bail emphytéotique a été signé avec la société 398 ENERGY, en vue de l'implantation et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol, qu'il convient de régulariser en déclassant la partie du terrain concerné (94 073 m²).

En ce qui concerne l'autre partie du terrain correspondant à l'assiette de l'ancienne décharge en cours de surveillance par le SMD3, (ci-après « le lot de volume 1 ») elle reste comprise dans le domaine public du SMD3.

Il convient donc :

- 1) d'établir un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral, permettant d'identifier la partie du Terrain qui fera l'objet de l'Etat Descriptif de Division en Volumes.
- 2) d'établir un Etat Descriptif de Division en Volumes permettant d'identifier ces lots de volume et consécutivement de déclasser le lot de volume 2 afin de l'intégrer dans le patrimoine privé du SMD3, dans les termes de l'acte ci-annexé.
- 3) de prononcer le déclassement du lot de volume 2, sa désaffectation résultant du fait qu'il n'existe sur les lots volumes donnés à bail, aucun ouvrage, aménagement, équipement et déchet liés aux activités de stockage de déchets ayant été menées sur le terrain et au suivi post-exploitation de celles-ci, ni aucun élément qui pourraient constituer des accessoires présumés indissociables du lot de volume dépendant du domaine public.

- 4) de procéder à la signature du bail authentique sous conditions suspensives à intervenir avec la société 398 ENERGY portant sur le lot volume déclassé, dans les termes de l'acte ci-annexé.

Il convient également de procéder à la signature

- d'une convention d'occupation précaire avec la société 398 ENERGY pour la réalisation de l'état des lieux et des travaux préparatoires à l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol par la société 398 ENERGY à ses seuls frais.
- d'un protocole d'accès avec la société 398 ENERGY pour convenir des conditions d'accès au lot de volume 2 du SMD3 afin qu'il puisse réaliser le suivi post-exploitation.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 25 février 2020

N°01-20B : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 28/01/2020

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-20B : Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion complet établi par le payeur départemental fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2019			
Recettes nettes	25 693 102,25	36 935 468,09	62 628 570,34
DEPENSES 2019			
Dépenses nettes	21 904 886,82	36 954 789,05	58 859 675,87
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019			
Excédent	3 788 215,43		3 768 894,47
Déficit		-19 320,96	
RESULTAT D'EXECUTION 2018			
Excédent		2 411 908,37	1 539 882,87
Déficit	-872 025,50		
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	2 916 189,93	2 392 587,41	5 308 777,34
Déficit			

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-20B : Vote du compte administratif 2019

Monsieur TISNE, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Monsieur François ROUSSEL, Président du SMD3 sur l'année 2019, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 2 916 189,93 €
- un excédent de fonctionnement de 2 392 587,41 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2020) s'élèvent à :

Section d'investissement :

- dépenses : 1 240 158,73 €
- recettes : 1 584 841,00 €

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif du compte administratif 2019 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 3 260 872,20 €
- un excédent de fonctionnement de 2 392 587,41 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-20 B : Approbation du compte de gestion 2019 du SMCTOM de Ribérac

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SMCTOM) du secteur de Ribérac et son transfert de compétences au SMD3 le 01/01/2020, il convient de procéder à l'approbation du compte de gestion 2019 du SMCTOM de Ribérac. Le compte de gestion complet établi par le payeur départemental fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2019			
Recettes nettes	923 598,85	2 900 300,01	3 823 898,86
DEPENSES 2019			
Dépenses nettes	1 136 469,00	2 659 367,95	3 795 836,95
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019			
Excédent		240 932,06	28 061,91
Déficit	-212 870,15		
RESULTAT D'EXECUTION 2018			
Excédent	205 950,61	165 451,53	371 402,14
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent		406 383,59	399 464,05
Déficit	-6 919,54		

→ VOTE A L'UNANIMITE

N°05-20B : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

Monsieur TISNE , doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Messieurs François ROUSSEL et Jean-Marcel BEAU, Présidents du SMD3 et de l'ex- SMCTOM de Ribérac sur l'année 2019, se sont retirés et ont quitté la salle au moment du vote du compte administratif

Le compte administratif du SMCTOM de Ribérac de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur se présente comme suit :

Section d'investissement

1	DEPENSES	1 136 469,00
2	RECETTES	923 598,85
3=2-1	RESULTAT 2019	-212 870,15
4	RESULTAT 2018 (solde d'exécution positif)	205 950,61
5=3-4	RESULTAT CUMULE (Déficit)	-6 919,54

Section de fonctionnement

10	DEPENSES	2 659 367,95
11	RECETTES	2 900 300,01
12=11-10	RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	240 932,06
13	RESULTAT 2018 C/002	165 451,53
14=13+12	RESULTATS A AFFECTER	406 383,59

Le compte administratif 2019 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- un déficit d'investissement de 6 919,54 €
- un excédent de fonctionnement de 406 383,59 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2020) s'élèvent à :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif du compte administratif 2019 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 6 919,54 €
- un excédent de fonctionnement de 406 383,59 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-20B : Affectation des résultats 2019

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 du SMD3, votés le 25 février 2020, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 2 916 189,93 €
- un excédent de fonctionnement de 2 392 587,41 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2020) s'élèvent à :

Section d'investissement :

- dépenses : 1 240 158,73 €
- recettes : 1 584 841,00 €

Section de fonctionnement : Néant

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 du SMCTOM de RIBERAC votés le 25 février 2020, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un déficit d'investissement de 6 919,54 €
- un excédent de fonctionnement de 406 383,59 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 : Néant

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif 2019, intégrant les restes à réaliser et les résultats de clôture du SMCTOM de RIBERAC, fait apparaître :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT GLOBAL DEFINITIF			
Excédent	2 909 270,39	2 798 971,00	5 708 241,39
Déficit			
Restes à Réaliser 2018			
Dépenses	1 240 158,73		1 240 158,73
Recettes	1 584 841,00		1 584 841,00
Résultat définitif	3 253 952,66	2 798 971,00	6 052 923,66

Il est donc proposé d'affecter 2 798 971,00 € au financement de la section de fonctionnement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-20B : Bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiement

Le bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2019 détaillé dans le tableau ci-dessous :

→ VOTEE A L'UNANIMITE

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT AU 31/12/2019

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement 2019 Prévisionnels	Crédits réelles réalisés en 2019	Crédits de paiement 2020		Bilan des Crédits de paiement au 31/12/2019	
							Reports de crédits 2019 / 2020	Crédits de paiement 2020 Précédement votés		
		COLLECTE	13 436 413,89	198 161,23	12 817 930,00	4 106 861,03	8 691 391,63	440 000,00	4 305 022,26	
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	2 299 830,00		2 299 830,00	340 488,20	1 959 341,80		340 488,20	
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	6 463 500,00		6 463 500,00	2 335 317,98	4 128 182,02		2 335 317,98	
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	3 808 600,00		3 808 600,00	1 398 298,64	2 410 301,36		1 398 298,64	
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	84 000,00		84 000,00		84 000,00		-	
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66		94 000,00		32 756,21	41 566,45		32 756,21
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	706 161,23	198 161,23	68 000,00		-	68 000,00	440 000,00	198 161,23
		DECHETERIES	2 139 729,90	4 077,90	1 008 152,00	284 892,43	723 259,57	1 127 500,00	288 970,33	
19201	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	299 300,00		299 300,00		17 821,82	281 478,18		17 821,82
	1920102	Secteur de Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	103 200,00		103 200,00		60 984,16	42 215,84		60 984,16
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	95 522,00		95 522,00		79 139,87	16 382,13		79 139,87
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	371 630,00		371 630,00		95 323,81	276 306,19		95 323,81
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 270 077,90	4 077,90	138 500,00		31 622,77	106 877,23	1 127 500,00	35 700,67
		CENTRE DE TRANSFERT	1 526 778,34	9 128,34	1 142 650,00	880 030,67	262 619,33	375 000,00	889 159,01	
19202	1920201	Aménagement CT Bergerac	51 000,00		51 000,00		22 191,08	28 808,92		22 191,08
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00		682 000,00		671 627,75	10 372,25	375 000,00	671 627,75
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinolle / aménagements équipements	150 000,00		150 000,00		132 211,50	17 788,50		132 211,50
	201707	Construction CT Belvès	268 778,34	9 128,34	259 650,00		54 000,34	205 649,66		63 128,68
172020		TRANSPORT	830 000,00	-	-	-	-	830 000,00	-	
17TRA19	Transport	830 000,00						830 000,00		
		CENTRE DE TRI	144 400,00	-	144 400,00	43 495,33	100 904,67	-	43 495,33	
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinolle	86 400,00		86 400,00		42 377,87	44 022,13		42 377,87
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	58 000,00		58 000,00		1 117,46	56 882,54		1 117,46
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	458 600,00	-	458 600,00	431 290,00	27 310,00	-	431 290,00	
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	20 000,00		20 000,00		-	20 000,00		-
	1920402	Compacteurs	438 600,00		438 600,00		431 290,00	7 310,00		431 290,00
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6 344 439,23	1 825 278,89	4 647 480,00	3 732 053,41	787 106,93	-	5 557 332,30	
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	5 000,00		5 000,00		-	5 000,00		-
	1920502	Multi-sites	12 200,34		140 520,00		4 813,39	7 386,95		4 813,39
	1920503	Antenne de Belvès	8 000,00		8 000,00		6 549,00	1 451,00		6 549,00
	201801	Bâtiment administratif	6 319 238,89	1 825 278,89	4 493 960,00		3 720 691,02	773 268,98		5 545 969,91
19301		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	55 000,00	-	55 000,00	51 548,80	3 451,20	-	51 548,80	
1930101	Pièces pour réparation	55 000,00		55 000,00		51 548,80	3 451,20		51 548,80	
		TRAVAUX BIOREACTEUR	9 069 078,04	7 368 224,29	1 700 853,75	1 140 055,45	560 798,30	-	8 508 279,74	
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	922 200,00		922 200,00		409 504,77	512 695,23		409 504,77
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 146 878,04	7 368 224,29	778 653,75		730 550,68	48 103,07		8 098 774,97
		SYSTÈME D'INFORMATION	419 300,00	-	419 300,00	244 274,27	175 025,73	-	244 274,27	
19401	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	151 400,00		151 400,00		110 211,74	41 188,26		110 211,74
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	131 600,00		131 600,00		64 206,53	67 393,47		64 206,53
	1940103	Site internet et intranet	48 000,00		48 000,00		1 836,08	46 163,92		1 836,08
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	64 600,00		64 600,00		61 784,80	2 815,20		61 784,80
	1940105	SIG	23 700,00		23 700,00		6 235,12	17 464,88		6 235,12
		ANCIENNES AP	20 472 205,31	18 457 807,88	2 679 862,62	1 479 923,03	534 474,40	-	19 937 730,91	
201323	201323	Locaux ISD-ND	1 384 508,06		1 307 731,15		122 570,49	70 050,01		1 377 781,16
201324	201324	Système de traitement des Lixiviats ISD-ND	2 198 912,03		1 884 705,47		315 285,04	314 206,56		2 198 912,03
201327	201327	ISD-ND Amélioration continue	484 923,61		454 449,13		90 933,11	30 474,48		484 923,61
201328	201328	ISD-ND Matériels	471 688,83		453 629,95		19 458,52	18 058,88		471 688,83
201531	201531	Centres de transfert / passage en FMA	5 203 404,22		5 197 921,58		20 714,92	-	5 482,64	5 197 921,58
201704	201704	Modernisation de la collecte des déchets	1 580 824,57		881 370,36		919 756,49	522 286,25	177 167,96	1 403 656,61
201804	201804	Matériels de transport des déchets	332 640,00		332 640,00		337 864,00	-		332 640,00
201806	201806	Matériels déchèteries	442 940,39		437 481,84		195 589,39	5 458,55		442 940,39
201808	201808	Equipements Montpon	329 634,72		307 362,48		25 501,64	22 272,24		329 634,72
201701	201701	Modernisation des déchèteries	253 038,96		107 080,21		153 259,53	145 958,75		253 038,96
200605	200605	Programme départemental	560 459,97		560 459,97		897,80			560 459,97
200612	200612	CVD de la Rampinolle	5 065 831,61		4 716 853,10		349 085,38	3 881,61		4 720 734,71
201640	201640	Mise en place de la collecte sur le secteur de la CC Bastides	614 786,11		614 786,11		10 691,94			614 786,11
201643	201643	Mise en place de la collecte sur le secteur de la CC du Terrassonnais	723 547,45		723 547,45		29 683,45			723 547,45
201706	201706	Acquisitions foncières	825 064,78		810 429,08		88 570,92	14 635,70		825 064,78
		TOTAL	54 895 944,71	27 862 678,53	25 074 228,37	12 394 424,42	11 866 341,76	2 772 500,00	40 257 102,95	

N°08-20B : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2019

Le comité syndical doit chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la structure, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte. Les montants ci-dessous sont indiqués Hors Taxes et Hors Droits.

ACQUISITIONS FONCIERES

Désignation du bien	Montant	Nom vendeur	Acquéreur	Références cadastrales et superficie			
				Section	N°	Lieudit	Surface
Parcelle en nature de taillis	4 000,00 €	Melle Bernadette Françoise ALLARD Mr Jean Bernard ALLARD - Mme Dominique Yvette Michelle ALLARD Mr Jean-Jacques Yvan ALLARD	SMD3	F	936	La Front Bergère	02 ha 09 a 20 ca
Parcelles en nature de taillis	9 000,00 €	Mme Nicole Andrée DUMOUSSEAU	SMD3	F	31	A Ferachas Est	00 ha 48 a 58 ca
				F	92	La Font Bergere	00 ha 40 a 05 ca
				G	750	A Ferachas Ouest	01 ha 38 a 59 ca
Terrain à bâtir	111 000,00 €	Société Civile Immobilière R.V.G.A.C.	SMD3	AT	450	La Rampinsolle Nord	00 ha 60 a 00 ca

CESSIONS FONCIERES

Désignation du bien	Montant	Nom de l'acquéreur	Vendeur	Références cadastrales et superficie			
				Section	N°	Lieudit	Surface
Parcelle de taillis	1 000,00 €	Mme Pauline Camille Marie COVRE-SANGLA	SMD3	B	536	La Garaubière	00 ha 15 a 80 ca
Bâtiment à usage d'habitation inhabitable en l'état	25 000,00 €	Monsieur Sébastien FAURIE	SMD3	D	1325	Le jardins	00 ha 17 a 90 ca
				D	1326	Le jardins	00 ha 03 a 20 ca

➔ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°09-20B : Budget supplémentaire 2020

La reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 font de la présente décision modificative un budget supplémentaire.

A ce titre, elle est obligatoirement soumise au vote du comité syndical dans les mêmes formes que le budget primitif.

Ce budget supplémentaire comporte deux parties :

- ✓ La reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019 et les reports correspondants aux restes à réaliser 2019 ;
- ✓ Les crédits nouveaux ou annulations de crédits.

L'ensemble des modifications de crédits proposées figure dans les tableaux ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses

		BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020	Total BUDGET 2020
011	Charges à caractère général	21 004 906,00 €	-	20 841 403,00 €
60	Achats et variations de stocks	3 436 336,00 €	250 190,00 €	3 686 526,00 €
61	Services extérieurs	14 446 705,00 €	446 196,00 €	14 000 509,00 €
62	Autres services extérieurs	1 584 585,00 €	32 440,00 €	1 617 025,00 €
63	Impôts et taxes	1 537 280,00 €	63,00 €	1 537 343,00 €
012	Charges de personnel	13 064 679,00 €	674 175,00 €	13 738 854,00 €
63	Impôts et taxes	228 378,00 €	5 650,00 €	234 028,00 €
64	Charges de personnel	12 836 301,00 €	668 525,00 €	13 504 826,00 €
65	Autres charges de gestion	1 102 646,00 €	1 400,00 €	1 104 046,00 €
66	Charges financières	520 000,00 €	- €	520 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	13 000,00 €	2 100,00 €	15 100,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
042	Opérations d'ordres transfert entre section	6 319 380,00 €	- €	6 319 380,00 €
023	Virement à la section d'investissement	39 527,00 €	2 335 143,00 €	2 374 670,00 €
TOTAL		42 164 138,00 €	2 849 315,00 €	45 013 453,00 €

Recettes

		BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020	Total BUDGET 2020
013	Atténuation des charges	193 000,00 €	- €	193 000,00 €
70	Produits de gestion courante	14 177 932,00 €	47 134,00 €	14 225 066,00 €
73	Impôts	- €	- €	- €
74	Dotations et participations	21 441 716,00 €	25 000,00 €	21 466 716,00 €
75	Autres produits exceptionnels	5 998 400,00 €	23 500,00 €	5 974 900,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	12 000,00 €	1 710,00 €	13 710,00 €
042	Opérations d'ordres transfert entre section	341 090,00 €	- €	341 090,00 €
002	Excédent reporté	- €	2 798 971,00 €	2 798 971,00 €
TOTAL		42 164 138,00 €	2 849 315,00 €	45 013 453,00 €

Section d'Investissement

Dépenses

		BUDGET Primitif 2020	RAR 2019	BUDGET Supplémentaire 2020	Total BUDGET 2020
16	Remboursement emprunt (capital)	3 827 100,00 €	- €	- €	3 827 100,00 €
	Dépenses d'équipement	24 653 282,00 €	1 240 158,73 €	11 483 113,30 €	37 376 554,03 €
	INVESTISSEMENT HORS AUTORISATION DE PROGRAMME	1 634 120,00	571 661,67	76 435,00	2 282 216,67
200612	Centre de tri de la Rampinsolle	-	345 096,90	-	345 096,90
201323	Locaux administratifs ISDND	-	6 726,90	360,00	7 086,90
201531	Centre de transfert / Passage en FMA	-	5 482,64	-	5 482,64
201704	Collecte	-	177 167,96	-	177 167,96
201799	Equipements Départemental divers	-	1 299,27	-	1 299,27
2019003	Petits équipements et matériels technique	-	10 830,84	-	10 830,84
2019004	Equipements et matériels Secteur ISD-ND	-	1 258,37	-	1 258,37
2019007	Aménagements & travaux Départemental	-	6 856,45	-	6 856,45
2019008	Aménagements & travaux divers Secteur ISD-ND	-	15 329,32	-	15 329,32
2019009	Aménagements & travaux divers Secteur MONTPON	-	1 613,02	-	1 613,02
0	COLLECTE	1 300,00	-	-	1 300,00
14022020	COLLECTE BASTIDE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	800,00	-	-	800,00
14032020	COLLECTE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	-	-	500,00
		-	-	-	-
	DECHETERIES	310 300,00	-	-	310 300,00
15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	125 400,00	-	-	125 400,00
15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	170 300,00	-	-	170 300,00
15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	11 000,00	-	-	11 000,00
150520201	DECHETERIES RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 600,00	-	-	3 600,00
		-	-	-	-
	CENTRE DE TRANSFERT	59 400,00	-	-	59 400,00
16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	15 600,00	-	-	15 600,00
16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	-	-	600,00
16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	-	-	600,00
16092020	CT MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	42 600,00	-	-	42 600,00
		-	-	-	-
	CENTRE DE TRI	600,00	-	-	600,00
18092020	CTRI MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	-	-	600,00
		-	-	-	-
	TRAITEMENT	324 300,00	-	35 000,00	359 300,00
19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	319 300,00	-	35 000,00	354 300,00
19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 000,00	-	-	5 000,00
		-	-	-	-
	SUPPORT/PILOTAGE	938 220,00	-	41 075,00	979 295,00
25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	24 600,00	-	-	24 600,00
25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	9 600,00	-	-	9 600,00
25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	17 800,00	-	-	17 800,00
25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	-	-	500,00
25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	31 920,00	-	7 975,00	39 895,00
25082020	ANTENNE THIVIERS/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 600,00	-	-	3 600,00
25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	850 200,00	-	33 100,00	883 300,00
		-	-	-	-

	INVESTISSEMENT EN AUTORISATION DE PROGRAMME	23 019 162,00	668 497,06	11 406 678,30	35 094 337,36
	COLLECTE	15 918 090,00	41 566,45	8 913 783,18	24 873 439,63
1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	1 093 202,00	-	2 046 799,80	3 140 001,80
1910102	Aménagements & Equipements Secteur Antenne Bastide Bessède	3 231 820,00	-	4 176 682,02	7 408 502,02
1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	3 152 343,00	-	2 538 301,36	5 690 644,36
1910104	Equiements travaux OPREVERT	44 400,00	-	84 000,00	128 400,00
1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	-	41 566,45	-	41 566,45
201702	Hangar secteur Belvès	440 000,00	-	68 000,00	508 000,00
14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	-	-	264 600,00
140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	7 691 725,00	-	-	7 691 725,00
		-	-	-	-
	DECHETERIES	2 429 900,00	-	772 409,57	3 202 309,57
201802	déchèterie de Thenon	1 557 500,00	-	106 877,23	1 664 377,23
1920101	Aménagements et mise aux normes Decneteries Secteur Bergerac	83 500,00	-	313 028,18	396 528,18
1920102	Aménagements et mise aux normes Antenne Bastide Bessède	149 900,00	-	42 215,84	192 115,84
1920103	Aménagements et mise aux normes Secteur Montpon	88 000,00	-	22 982,13	110 982,13
1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	496 400,00	-	287 306,19	783 706,19
15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	54 600,00	-	-	54 600,00
		-	-	-	-
	CENTRE DE TRANSFERT	744 700,00	-	270 119,33	1 014 819,33
201707	CT Antenne Bastide Bessède	278 900,00	-	208 149,66	487 049,66
1920201	Aménagement CT Antenne de Bergerac	79 000,00	-	28 808,92	107 808,92
1920202	Equipements départementaux (tracteurs...)	-	-	10 372,25	10 372,25
16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	246 200,00	-	5 000,00	251 200,00
16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	120 000,00	-	-	120 000,00
16042020A	Aménagement CT Rampinsolle	20 600,00	-	17 788,50	38 388,50
		-	-	-	-
	TRANSPORT	680 000,00	-	325 000,00	1 005 000,00
17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT	680 000,00	-	325 000,00	1 005 000,00
		-	-	-	-
	CENTRE DE TRI	400 000,00	44 022,13	145 182,54	589 204,67
1920301	Aménagement centre de tri de la Rampinsolle	-	44 022,13	23 300,00	67 322,13
1920302	Centre de tri de Marillac	400 000,00	-	121 882,54	521 882,54
		-	-	-	-
	ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	640 000,00	-	27 310,00	667 310,00
1920401	Engins et matériels de broyage	640 000,00	-	20 000,00	660 000,00
1920402	Compacteurs	-	-	7 310,00	7 310,00
		-	-	-	-
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	5 000,00	582 908,48	213 598,45	801 506,93
201801	Extension Locaux siège SMD3	-	575 521,53	207 147,45	782 668,98
1920501	Antenne de l'ISDND	5 000,00	-	5 000,00	10 000,00
1920502	Multi-sites (réseau distribution véhicules élec.)	-	7 386,95	-	7 386,95
1920503	Antenne Bastide Bessède	-	-	1 451,00	1 451,00
		-	-	-	-
	TRAITEMENT DES LIXIVIATS	53 500,00	-	3 451,20	56 951,20
1930101	Pièces pour réparation	53 500,00	-	3 451,20	56 951,20
		-	-	-	-
	TRAVAUX BIOREACTEUR	1 595 946,00	-	560 798,30	2 156 744,30
1930201	Construction casiers E1/E2	1 377 086,00	-	512 695,23	1 889 781,23
200718	Bioréacteur pour solde	218 860,00	-	48 103,07	266 963,07
		-	-	-	-
	SYSTÈME D'INFORMATION	552 026,00	-	175 025,73	727 051,73
1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	25 916,00	-	81 188,26	107 104,26
1940102	imprimantes, copieurs	168 740,00	-	67 393,47	236 133,47
1940103	Site internet et intranet	14 440,00	-	46 163,92	60 603,92
1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	88 000,00	-	37 184,80	50 815,20
1940105	SIG	254 930,00	-	17 464,88	272 394,88
		-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	120 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €
040	Opérations d'ordres transfert entre section	341 090,00 €	- €	- €	341 090,00 €
041	Opérations d'ordres budgétaires	600 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €
	TOTAL	29 541 472,00 €	1 240 158,73 €	11 483 113,30 €	42 264 744,03 €

Recettes

		BUDGET Primitif 2020	RAR 2019	BUDGET Supplémentaire 2020	Total BUDGET 2020
001	Résultat reporté	- €	- €	2 909 270,39 €	2 909 270,39 €
10222	FCTVA	1 051 200,00 €	1 486 841,00 €	204 008,00 €	2 742 049,00 €
13	Subventions	410 522,00 €	98 000,00 €	345 022,00 €	163 500,00 €
16	Emprunts	20 870 843,00 €	- €	6 035 031,64 €	26 905 874,64 €
	Immobilisations	- €	- €	- €	- €
040	opérations d'ordres	6 319 380,00 €	- €	- €	6 319 380,00 €
041	Opérations d'ordres budgétaires	600 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €
024	Cessions d'immobilisations	250 000,00 €	- €	- €	250 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	39 527,00 €	- €	2 335 143,00 €	2 374 670,00 €
TOTAL		29 541 472,00 €	1 584 841,00 €	11 138 431,03 €	42 264 744,03 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-20B : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement 2020

→ VOTEE A L'UNANIMITE

1.

Modification des crédits de paiement

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020 Précédemment votés	Reports de crédits 2019 / 2020	Bs 2020	CP 2020
		COLLECTE	21 222 136,89	4 305 022,26	7 961 765,00	8 691 391,63	263 958,00	16 917 114,63
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 480 490,00	340 488,20	1 093 202,00	1 959 341,80	87 458,00	3 140 001,80
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	9 743 820,00	2 335 317,98	3 231 820,00	4 128 182,02	48 500,00	7 408 502,02
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	7 088 943,00	1 398 298,64	3 152 343,00	2 410 301,36	128 000,00	5 690 644,36
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	128 400,00	-	44 400,00	84 000,00	-	128 400,00
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	-	41 566,45	-	41 566,45
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	706 161,23	198 161,23	440 000,00	68 000,00	-	508 000,00
		DECHETERIES	3 606 679,90	288 970,33	2 545 300,00	723 259,57	49 150,00	3 317 709,57
19201	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	414 350,00	17 821,82	83 500,00	281 478,18	31 550,00	396 528,18
	1920102	Secteur de Belves : Aménagements- mise aux normes - équipements	253 100,00	60 984,16	149 900,00	42 215,84	-	192 115,84
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	190 122,00	79 139,87	88 000,00	16 382,13	6 600,00	110 982,13
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	879 030,00	95 323,81	496 400,00	276 306,19	11 000,00	783 706,19
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 870 077,90	35 700,67	1 727 500,00	106 877,23	-	1 834 377,23
			CENTRE DE TRANSFERT	2 158 978,34	889 159,01	999 700,00	262 619,33	7 500,00
19202	1920201	Aménagement CT Bergerac	130 000,00	22 191,08	79 000,00	28 808,92	-	107 808,92
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00	671 627,75	375 000,00	10 372,25	-	385 372,25
	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	251 200,00	-	246 200,00	-	5 000,00	251 200,00
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	170 600,00	132 211,50	20 600,00	17 788,50	-	38 388,50
	201707	Construction CT Belves	550 178,34	63 128,68	278 900,00	205 649,66	2 500,00	487 049,66
			TRANSPORT	1 005 000,00	-	680 000,00	-	325 000,00
172020	17TRA19	Transport	1 005 000,00	-	680 000,00	-	325 000,00	1 005 000,00
		CENTRE DE TRI	632 700,00	43 495,33	400 000,00	100 904,67	88 300,00	589 204,67
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	109 700,00	42 377,87	-	44 022,13	23 300,00	67 322,13
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marçillac	523 000,00	1 117,46	400 000,00	56 882,54	65 000,00	521 882,54
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 098 600,00	431 290,00	640 000,00	27 310,00	-	667 310,00
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	660 000,00	-	640 000,00	20 000,00	-	660 000,00
	1920402	Compacteurs	438 600,00	431 290,00	-	7 310,00	-	7 310,00
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6 358 839,23	5 557 332,30	5 000,00	787 106,93	9 400,00	801 506,93
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	10 000,00	-	5 000,00	5 000,00	-	10 000,00
	1920502	Multi-sites	12 200,34	4 813,39	-	7 386,95	-	7 386,95
	1920503	Antenne de Belves	8 000,00	6 549,00	-	1 451,00	-	1 451,00
	201801	Bâtiment administratif	6 328 638,89	5 545 969,91	-	773 268,98	9 400,00	782 668,98
		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	108 500,00	51 548,80	53 500,00	3 451,20	-	56 951,20
19301	1930101	Pièces pour réparation	108 500,00	51 548,80	53 500,00	3 451,20	-	56 951,20
		TRAVAUX BIOREACTEUR	10 665 024,04	8 508 279,74	1 595 946,00	560 798,30	-	2 156 744,30
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	2 299 286,00	409 504,77	1 377 086,00	512 695,23	-	1 889 781,23
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 365 738,04	8 098 774,97	218 860,00	48 103,07	-	266 963,07
		SYSTÈME D'INFORMATION	971 326,00	244 274,27	552 026,00	175 025,73	-	727 051,73
19401	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	217 316,00	110 211,74	25 916,00	41 188,26	40 000,00	107 104,26
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	300 340,00	64 206,53	168 740,00	67 393,47	-	236 133,47
	1940103	Site internet et intranet	62 440,00	1 836,08	14 440,00	46 163,92	-	60 603,92
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	112 600,00	61 784,80	88 000,00	2 815,20	40 000,00	50 815,20
	1940105	SIG	278 630,00	6 235,12	254 930,00	17 464,88	-	272 394,88
		ANCIENNES AP	13 234 928,46	12 700 094,06	-	534 474,40	360,00	534 834,40
201323	201323	Locaux ISD-ND	1 384 868,06	1 377 781,16	-	6726,9	360,00	7 086,90
201531	201531	Centres de transfert / passage en FMA	5 203 404,22	5 197 921,58	-	5482,64	-	5 482,64
201704	201704	Modernisation de la collecte des déchets	1 580 824,57	1 403 656,61	-	177167,96	-	177 167,96
200612	200612	CVD de la Rampinsolle	5 065 831,61	4 720 734,71	-	345096,9	-	345 096,90
		TOTAL	61 062 712,86	33 019 466,10	15 433 237,00	11 866 341,76	743 668,00	28 043 246,76

1. paiement

Bilan des autorisations de programme / crédits de

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020
		COLLECTE	29 178 461,89	4 305 022,26	24 873 439,63
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 480 490,00	340 488,20	3 140 001,80
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	9 743 820,00	2 335 317,98	7 408 502,02
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	7 088 943,00	1 398 298,64	5 690 644,36
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	128 400,00	-	128 400,00
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	41 566,45
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	706 161,23	198 161,23	508 000,00
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	-	264 600,00
	140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	7 691 725,00	-	7 691 725,00
		DECHETERIES	3 661 279,90	288 970,33	3 372 309,57
19201	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	414 350,00	17 821,82	396 528,18
	1920102	Secteur de Belves : Aménagements- mise aux normes - équipements	253 100,00	60 984,16	192 115,84
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	190 122,00	79 139,87	110 982,13
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	879 030,00	95 323,81	783 706,19
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 870 077,90	35 700,67	1 834 377,23
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	54 600,00	-	54 600,00
		CENTRE DE TRANSFERT	2 278 978,34	889 159,01	1 389 819,33
19202	1920201	Aménagement CT Bergerac	130 000,00	22 191,08	107 808,92
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00	671 627,75	385 372,25
	1920203	Aménagement CT Marcillac	-	-	-
	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	251 200,00	-	251 200,00
	16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	120 000,00	-	120 000,00
	16042020A	Centre de tansfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	170 600,00	132 211,50	38 388,50
	201707	Construction CT Belves	550 178,34	63 128,68	487 049,66
		TRANSPORT	1 005 000,00	-	1 005 000,00
172020	17TRA19	Transport	1 005 000,00	-	1 005 000,00
		CENTRE DE TRI	632 700,00	43 495,33	589 204,67
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	109 700,00	42 377,87	67 322,13
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	523 000,00	1 117,46	521 882,54
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 098 600,00	431 290,00	667 310,00
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	660 000,00	-	660 000,00
	1920402	Compacteurs	438 600,00	431 290,00	7 310,00
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6 358 839,23	5 557 332,30	801 506,93
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	10 000,00	-	10 000,00
	1920502	Multi-sites	12 200,34	4 813,39	7 386,95
	1920503	Antenne de Belves	8 000,00	6 549,00	1 451,00
	201801	Bâtiment administratif	6 328 638,89	5 545 969,91	782 668,98
		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	108 500,00	51 548,80	56 951,20
19301	1930101	Pièces pour réparation	108 500,00	51 548,80	56 951,20
		TRAVAUX BIOREACTEUR	10 665 024,04	8 508 279,74	2 156 744,30
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	2 299 286,00	409 504,77	1 889 781,23
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 365 738,04	8 098 774,97	266 963,07
		SYSTÈME D'INFORMATION	971 326,00	244 274,27	727 051,73
19401	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	217 316,00	110 211,74	107 104,26
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	300 340,00	64 206,53	236 133,47
	1940103	Site internet et intranet	62 440,00	1 836,08	60 603,92
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	112 600,00	61 784,80	50 815,20
	1940105	SIG	278 630,00	6 235,12	272 394,88
		ANCIENNES AP	20 472 565,31	19 937 730,91	534 834,40
201323	201323	Locaux ISD-ND	1 384 868,06	1 377 781,16	7 086,90
201324	201324	Système de traitement des Lixiviats ISD-ND	2 198 912,03	2 198 912,03	-
201327	201327	ISD-ND Amélioration continue	484 923,61	484 923,61	-
201328	201328	ISD-ND Matériels	471 688,83	471 688,83	-
201531	201531	Centres de transfert / passage en FMA	5 203 404,22	5 197 921,58	5 482,64
201704	201704	Modernisation de la collecte des déchets	1 580 824,57	1 403 656,61	177 167,96
201804	201804	Matériels de transport des déchets	332 640,00	332 640,00	-
201806	201806	Matériels déchèteries	442 940,39	442 940,39	-
201808	201808	Equipements Montpon	329 634,72	329 634,72	-
201701	201701	Modernisation des déchèteries	253 038,96	253 038,96	-
200605	200605	Programme départemental	560 459,97	560 459,97	-
200612	200612	CVD de la Rampinsolle	5 065 831,61	4 720 734,71	345 096,90
201640	201640	Mise en place de la collecte sur le secteur de la CC Bastides	614 786,11	614 786,11	-
201643	201643	Mise en place de la collecte sur le secteur de la CC du Terrassonnais	723 547,45	723 547,45	-
201706	201706	Acquisitions foncières	825 064,78	825 064,78	-
		TOTAL	76 431 274,71	40 257 102,95	36 174 171,76

N°11-20B : Mise à jour du tableau du personnel

Considérant que plusieurs agents en poste au SMD3, promouvables à un avancement de grade, donnent entière satisfaction, il est proposé la modification du tableau du personnel sur emploi permanent (avancements de grade entre le 1^{er} mars et le 1^{er} novembre 2020) comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		25	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	7	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
		1	25H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	30	35H
		1	25H
		1	30H
Adjoint technique	C	64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		226	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		3	
Contractuel – attaché	A	2	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		28	
TOTAL AGENTS		254	

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-20B : Nombre de représentants du personnel au comité technique du SMD3 et paritarisme

Le nombre d'agents du SMD3 remplissant les conditions pour être électeurs à un comité technique déjà créé au SMD3 a atteint le double de celui constaté lors des dernières élections de décembre 2018.

Aussi, il convient d'organiser une nouvelle élection des membres du comité technique en 2020. Le scrutin est prévu le 18 juin 2020. Les organisations syndicales seront consultées dans le courant du 1^{er} trimestre 2020 ;

Il est proposé de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et de maintenir le paritarisme numérique au comité technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ainsi que de maintenir le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-20B : Nombre de représentants du personnel au CHSCT du SMD3 et paritarisme

L'effectif du SMD3 apprécié au 1^{er} janvier 2020 remplissant les conditions pour être électeurs à un comité technique déjà créé au SMD3 a atteint le double de celui constaté lors des dernières élections de décembre 2018, il convient d'organiser une nouvelle élection des membres du comité technique et donc du Comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail (CHSCT) en 2020. Le scrutin est prévu le 18 juin 2020. Les organisations syndicales seront consultées dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Il est proposé de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et de maintenir le paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ainsi que le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-20B : Aide à l'acquisition des gobelets réutilisables pour 2020

Le SMD3 a fait l'acquisition de gobelets réutilisables mis à disposition gratuitement depuis 2012 auprès des organisateurs de manifestations afin de réduire les quantités de déchets produits lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels.

Afin de développer le service proposé et d'inciter les organisateurs de manifestations à investir dans l'achat de gobelets réutilisables, il est proposé d'aider les acteurs du territoire à l'acquisition de gobelets réutilisables. Le SMD3 subventionnera une partie de l'action (selon les modalités ci-dessous), ce qui permettra aux structures de posséder leurs propres gobelets et ainsi favoriser l'utilisation de produits durables sur les lieux de manifestation.

Les structures qui pourront bénéficier d'une subvention sont : les collectivités adhérentes, les comités des fêtes, les associations, les clubs sportifs, les centres socioculturels, les professionnels...

Principe de subventionnement : il est proposé que les plafonds des subventions accordées soient déterminés en fonction du nombre de gobelets achetés. Les frais de transport ne seront pas pris en compte.

Nombre de gobelets commandés	Taux de subvention	Plafond
Entre 1 et 499	50 %	100 €
Entre 500 et 999		200 €
Au-delà de 1 000		300 €

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le logo du SMD3 sur ses gobelets et à retourner au SMD3 un bilan annuel de l'utilisation de ses gobelets (nombre de manifestations, nombre de participants...).

Le SMD3 n'attribuera une subvention qu'une seule fois à la structure demandeuse. Une convention de financement rappellera les engagements entre la structure demandeuse et le SMD3.

➔ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°15-20B : Acquisition de couches lavables et autres équipements pour 2020

Dans le cadre de la loi Transition Énergétique pour une croissance verte, il nous est demandé de réduire l'ensemble de nos déchets. Les textiles sanitaires, comprenant les couches jetables, représentent une quantité non négligeable du poids des Ordures Ménagères Résiduelles.

Le SMD3 a proposé depuis 2018 un accompagnement auprès de foyers et de professionnels.

Pour poursuivre cette action, la cible des jeunes enfants (0 à 3 ans) pourrait être élargie à un plus grand nombre. En effet, chez les adultes, le tonnage est évalué à 1 tonne par an et par personne à enfouir. Le dispositif pourrait être proposé pour tous les adolescents et adultes en situation de handicap.

L'accompagnement du SMD3 serait décomposé comme suit :

- **Pour les particuliers :**

Le SMD3 subventionnerait les foyers à hauteur de 50% du montant de l'acquisition d'un kit de couches lavables dans la limite d'un plafond de 200 € TTC. Les kits pourraient être achetés neufs ou d'occasion et la subvention serait octroyée sur présence de justificatifs.

En cas de naissances (jumeaux, triplés...), d'adoptions multiples ou de naissances rapprochées nécessitant l'utilisation de plusieurs kits de couches simultanément, le SMD3 verserait autant de subventions que d'enfants nés ou adoptés.

- **Pour les professionnels :**

Le SMD3 subventionnerait les structures accueillant des enfants en bas âge (crèches collectives, crèches d'entreprises, crèches familiales, crèches municipales, crèches parentales, micro-crèches, structures multi-accueil, assistantes maternelles...) mais également des structures accueillant des résidents adultes ou en situation de handicap utilisateur de changes.

Le SMD3 soutiendrait les structures à hauteur de 60% du montant de l'achat de tous les équipements nécessaires à la mise en place du dispositif couche lavable : couches, lave-linge, sèche-linge, seaux de récupération, étendoirs, etc...

Une convention de financement rappellerait les engagements entre le demandeur et le SMD3.

Pour l'année 2020, une enveloppe de 20 000€ est proposée pour l'accompagnement des particuliers, de 5 000€ pour des professionnels de structures collectives publiques et une enveloppe de 5 000€ pour les professionnels de structures privées. Cette action sera reconduite sur la durée du schéma stratégique.

➔ **26 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION**

N°16-20B : Exploitation d'une centrale photovoltaïque à St Laurent des Hommes

Le SMD3 est propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Saint Laurent des Hommes, cadastré section G numéros 1024, 1223 et 1029 d'une superficie de 22 ha 06 a 41 ca (ci-après le « Terrain »).

Le SMD3 a exploité sur ce terrain l'activité de décharge d'ordures ménagères qui constitue une installation qui a fait l'objet de travaux de réhabilitation et fait actuellement l'objet de mesures de surveillance et suivi post-exploitation par le SMD3, conformément à la réglementation en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque région doit produire 23% d'énergie renouvelable et afin d'atteindre les objectifs déterminés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 qui prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité, le Comité Syndical a approuvé la signature du bail emphytéotique avec la société 398 ENERGY, en vue de l'implantation et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.

Il convient de procéder à la régularisation de ce bail emphytéotique sous conditions suspensives, en la forme authentique.

Il convient, préalablement à la signature du bail, de procéder au déclassement de la partie du terrain destinée à être louée à 398 ENERGY d'une superficie d'environ 94 073 m², correspondant aux lots de volume au-dessus du sol à l'exclusion des dispositifs de l'ancienne décharge et des dispositifs de mesures de surveillance et de suivi post-exploitation (ci-après « le lot de volume 2 »).

L'autre partie du terrain correspondant à l'assiette de l'ancienne décharge en cours de surveillance par le SMD3 (ci-après « le lot de volume 1 ») reste comprise dans le domaine public du SMD3, et cela même si la décharge a été fermée. En effet, en raison de leur affectation au stockage des déchets, les casiers situés en sous-sol du terrain, ne sont pas destinés à être vidés.

Il convient donc d'établir un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral, permettant d'identifier la partie du Terrain qui fera l'objet de l'Etat Descriptif de Division en Volumes, un Etat Descriptif de Division en Volumes permettant d'identifier ces lots de volume et consécutivement de déclasser le lot de volume 2 afin de l'intégrer dans le patrimoine privé du SMD3, dans les termes de l'acte ci-annexé, de prononcer le déclassement du lot de volume 2, sa désaffectation résultant du fait qu'il n'existe sur les lots volumes donnés à bail, aucun ouvrage, aménagement, équipement et déchet liés aux activités de stockage de déchets ayant été menées sur le terrain et au suivi post-exploitation de celles-ci, ni aucun élément qui pourraient constituer des accessoires présumés indissociables du lot de volume dépendant du domaine public et de procéder à la signature du bail authentique sous conditions suspensives à intervenir avec la société 398 ENERGY portant sur le lot volume déclassé, dans les termes de l'acte ci-annexé.

Il convient également de procéder à la signature d'une convention d'occupation précaire avec la société 398 ENERGY, telle qu'elle est annexée aux présentes, pour la réalisation de l'état des lieux et des travaux préparatoires à l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol par la société 398 ENERGY à ses seuls frais, ainsi que d'un protocole d'accès avec la société 398 ENERGY pour convenir des conditions d'accès au lot de volume 2 du SMD3 afin qu'il puisse réaliser le suivi post-exploitation.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°17-20B : Transport et valorisation des refus de tri du centre de tri de la Rampinsolle

→ RETIREE EN SEANCE

N°18-20B : Modification du périmètre d'institution de la TEOM

Certaines collectivités souhaitent instituer et percevoir pour leur propre compte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leur territoire, à compter de 2021 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne sera plus instituée pour le territoire de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort composée des communes d'Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°19-20B : Ajustement de la redevance spéciale 2020

Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, le SMD3 a institué les tarifs de redevance spéciale à compter du 01/07/2020 (comité syndical de octobre 2019 et novembre 2019), incluant un service à domicile de location (au prorata temporis) de bornes Nord Engineering, avec collecte en fonction du remplissage des bornes et nettoyage des bornes, dans l'attente de la mise en œuvre effective de la redevance incitative au 01/01/2021. Les collectivités qui le souhaitent pourront utiliser ce nouveau service aux mêmes tarifs.

Il est proposé de les modifier comme suit :

- Le tarif de frais de collecte et traitement des ordures ménagères pour les professionnels en service à domicile en location de bornes Nord engineering à compter du 01/07/2020 à 0.03€ par litre et dès que les outils techniques du nouveau mode de collecte seront opérationnels.
- toute location d'une borne dédiée aux ordures ménagères donnera droit gratuitement à deux autres bornes, de même contenance ou inférieure, au choix entre les bornes dédiées aux verres, aux recyclables et aux cartons, ceci sur proposition du SMD3 au regard de la production de déchets recyclables produite. Si l'utilisateur souhaite uniquement une borne à carton, à recyclables ou à verre, il prendra en charge son coût de location. Les prix présentés précédemment restent inchangés.

Les modalités pour la mise en place de la redevance spéciale à destination de ces usagers sont :

- 1- évaluation des besoins avec l'utilisateur et le SMD3 donnant lieu à l'établissement d'une proposition technique et financière ;
- 2- signature de cette proposition technique et financière permettant d'acter la commande de bornes auprès de Nord Engineering

En parallèle, un contrat de location pour les bornes est signé entre l'utilisateur et le SMD3 ainsi qu'une convention de redevance spéciale.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°20-20B : Accompagnement des services publics d'aide à domicile

Des rencontres se sont tenues avec les trois structures départementales représentant l'ensemble des services publics d'aide à domicile ainsi qu'avec les services du Conseil Départemental au sujet du changement du mode de collecte et du passage en redevance incitative, certaines structures ayant déjà inclus dans les fiches de poste le portage des déchets aux points d'apport volontaire pour les personnes isolées.

À la suite du passage en collecte en apport volontaire, le SMD3 souhaite accompagner les services publics d'aide à domicile pour l'acquisition de contenants permettant le transport des déchets de leurs clients dans le coffre de leur véhicule jusqu'aux points d'apport volontaire, sur la base d'un forfait maximum de 25€ pour une dotation d'un premier équipement (hors frais de transport/livraison) par véhicule, sur présentation d'une facture au nom du service d'aide à domicile.

Cette subvention ne sera attribuée qu'une seule fois à la structure demandeuse. Une convention de financement rappellera les engagements entre la structure demandeuse et le SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°21-20B : Attribution du marché de fourniture et livraison de compacteurs monoblocs

Afin d'optimiser la gestion des déchèteries, gérées par le SMD3, et les rotations (stockage, matière à évacuer, évaluation du stock...), des compacteurs monoblocs vont être mis en place afin de faciliter l'exploitation de celles-ci notamment sur les nouvelles déchèteries qui seront à plat.

Le S.M.D.3 agit comme centrale d'achat au sens afin d'acquérir des fournitures ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques ou entités adjudicatrices, en particulier :

- CCIVS,
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE,
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX,
- SMCTOM DU PERIGORD NOIR,
- SMCTOM DE NONTRON,
- SMCTOM DE THIVIERS.

Un avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Quatorze sociétés ont téléchargé un dossier de consultation.

Le 13 décembre 2019 à 12h, date et heure limites de remise des offres, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

- VRConteneur
- GILLARD SAS
- AFHYMAT
- AJK France SASU

Suite à l'analyse des offres, il apparaît que celle de la société AJK est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 1 645 651.20 €TTC (base : détail quantitatif estimatif non contractuel).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°22-20B : Remise gracieuse des pénalités de retard auprès de l'entreprise AGECE

Le marché public prévoit dans son cahier des clauses administratives particulières les modalités de paiement de pénalités par le prestataire en cas de retard dans la livraison de sa prestation. Les fournitures ont été officiellement réceptionnées avec retard et une pénalité de 32 244,31 € est due par la société AGECE.

Les conséquences de ce retard n'ont pas nui au syndicat et le syndicat reconnaît, par ailleurs, que le montant unitaire des différentes pénalités est disproportionné au regard des incidences que les retards ont eu comme effet et que les

ses services ont tardé à coordonner les commandes rendant difficilement réalisable les livraisons dans les délais initiaux.

Il est donc proposé :

- d'accorder une remise gracieuse de pénalités,
- de ramener ces pénalités à 1610,76 € et ce sur la base des règles de l'article 14 du CCAG fournitures courantes et services à savoir :
 - $V * R / 1\ 000$ ($76\ 702.77 * 21 / 1000$) ;
 - P = le montant de la pénalité ;
 - V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
 - R = le nombre de jours de retard.
- de faire un avenant au marché afin de mettre en cohérence le montant des pénalités et les futurs retards éventuels compte tenu de la formule précisée ci-dessus.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 31 mars 2020

N°01-20C : Adoption du compte-rendu du comité du 25/02/2020

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-20C: Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1er avril 2020 pour pourvoir le poste de chef d'équipe affecté au service des usagers et assurer les missions liées au déploiement de la redevance incitative sur le département de la Dordogne.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des fonctionnaires du SMD3 sera modifié en conséquence, à compter 1^{er} avril 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-20C : Création d'un poste de catégorie A à temps complet

De manière à pouvoir assurer le bon fonctionnement du service des Ressources Humaines et dans le cadre d'une réflexion en cours quant à l'évolution et l'organisation de ce dernier, il est nécessaire de recruter un responsable des Ressources Humaines, poste à ce jour vacant, lequel supervisera, entre autres, les actions du pôle RH.

Il pilotera un service composé de 6 personnes géographiquement éclaté sur le département de la Dordogne et devra également participer activement aux évolutions et projets de la direction.

Il est donc proposé la création d'un poste de catégorie A contractuel (cadre d'emploi des attachés pour la filière administrative), à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié en conséquence, à compter 1^{er} juin 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-20C: Création d'un poste de chargé de mission de catégorie A à temps complet

Compte tenu de l'évolution des compétences et du périmètre du SMD3, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission aux affaires réservées de la direction, filière technique, à temps complet, sur le cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A).

Les missions de ce cadre consisteront à travailler sur les projets qui ne sont pas directement affectés à la compétence d'un service ou qui nécessitent un suivi stratégique particulier au niveau de la direction. Dans un premier temps, le chargé de mission travaillera sur l'approfondissement des possibilités de valorisation de la chaleur issue du moteur à Saint-Laurent des Hommes. Il proposera le schéma technique, économique et juridique et pourra élaborer en liens avec les conseils appropriés le montage d'une société d'économie mixte pour développer ce type de projets au SMD3.

Le chargé de mission étudiera également les possibilités de développement de l'utilisation de l'hydrogène pour la motorisation de la flotte de véhicules poids lourds du SMD3.

Le poste est ouvert au 1^{er} avril 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-20C : Création d'un poste d'adjoint technique ppal de 2eme CI à temps complet et fermeture d'un poste d'adjoint technique ppal de 2eme CI à temps non complet

Par délibération N°02-18K du 30 mai 2017, le comité syndical du SMD3 a approuvé la création d'un poste de rippeur, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires, pour assurer la collecte.

Pour assurer cette mission sur le secteur de 6 communes, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de rippeur, en le passant d'un temps non complet à 25H hebdomadaires à un temps complet à 35H hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des fonctionnaires du SMD3 sera modifié en conséquence, à compter 1^{er} avril 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-20C : RIFSEEP – Création d'une nouvelle catégorie de fonction « Agent de propreté et de repasse »

Par délibération N°08-17I du 31/10/2017, le comité syndical a approuvé les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au SMD3, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les filières présentes au SMD3 à savoir les filières administrative, technique et animation.

Compte de tenu de la nécessité de déployer les missions d'agent de propreté et de repasse et de veiller à maintenir accueillants et utilisables par les usagers, les points d'apports volontaires toujours plus nombreux sur le département de la Dordogne, il a lieu de prévoir cette nouvelle fonction éligible au RIFSEEP.

Le président propose d'intégrer les fonctions d'agent de propreté et de repasse au groupe C2-2 de la catégorie C à compter du 1^{er} avril 2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-20C : RIFSEEP – Transposition aux catégories d'emploi des Ingénieurs et Techniciens territoriaux

Par délibération N°08-17I du 31/10/2017, le comité syndical a approuvé les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au SMD3, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les filières présentes au SMD3 à savoir les filières administrative, technique et animation.

Les dispositions du décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permettent désormais aux agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens de pouvoir prétendre au bénéfice du RIFSEEP comme suit :

- **Catégories A**

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS de l'IFSE
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
A1	directeur	37 488 €
A2	directeur général adjoint	33 264 €

A3-1	responsable de service expertise et > 50 agents encadrés	26 400 €
A3-2	responsable de service > 50 agents encadrés	26 400 €
A3-3	responsable de service < 50 agents encadrés	26 400 €
A4	chargé de mission	21 120 €
INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS du CIA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
A1	directeur	5 112 €
A2	directeur général adjoint	4 536 €
A3-1	responsable de service expertise et > 50 agents encadrés	3 600 €
A3-2	responsable de service > 50 agents encadrés	3 600 €
A3-3	responsable de service < 50 agents encadrés	3 600 €
A4	chargé de mission	2 880 €

- **Catégories B**

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS de l'IFSE
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
B1	adjoint au responsable de service	17 480 €
B2	coordinateur/trice	16 015 €
B3	chef d'équipe	14 650 €
TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS du CIA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
B1	adjoint au responsable de service	2 380 €
B2	Coordinateur/trice	2 185 €
B3	chef d'équipe	1 995 €

→ VOTE A L'UNANIMITE

N°08-20C : Subvention pour l'automatisation du lombricomposteur de l'EREA de Trélissac

En 2010, l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Joël Jeannot à Trélissac a lancé un travail sur le tri et le recyclage des déchets dans le cadre du label « éco-école » obtenu en 2011.

Dans ce cadre, il a mis en place un lombricomposteur afin de valoriser ses biodéchets in situ. Le compost produit est par ailleurs utilisé lors des formations professionnelles de l'établissement.

Dans le cadre de la convention de prévention de 2012 avec la Communauté d'Agglomération Périgourdine, le projet avait alors reçu une subvention de 3000 euros de la part du SMD3 (environ 50% des dépenses prises en compte). Aujourd'hui, l'opération est un succès et détourne environ 600 litres par semaine de déchets alimentaires issus de la cantine, utilise les déchets verts issus des entretiens d'espaces verts (broyat de bois) et les cartons de livraison. Toutefois, il s'avère que le fonctionnement du lombricomposteur repose exclusivement sur le volontariat du personnel et notamment d'un agent de la Région, en plus de sa charge de travail habituelle. Il est possible d'alléger les fréquentes manipulations physiques en automatisant la phase de pré-maturation dans les tambours rotatifs, permettant ainsi de favoriser la pérennisation de ce dispositif de valorisation. A cet effet, l'EREA via la section CAP serrurier métallier, la section BTS électrotechnique du lycée Alvert Claveille accompagnés d'un technicien de l'APAVE ont travaillé conjointement sur la création d'un système d'automatisation, intégrant également la création d'une structure sécurisée autour de l'aire de compostage afin de répondre aux normes.

Le coût de mise en place de cette motorisation s'élève à 6119.81 euros, répartis comme suit :

Plan prévisionnel de financement

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montants	Financeurs	Subventions
Automate IHM	421,38 €	EREA	1 765,88 €
Motoréducteur	529,42 €	Grand Périgueux	1 000,00 €
Bagues, pignons, chaînes, embouts	815,08 €	SMD3	1 000,00 €
APAVE	1 170,00 €	Association Halte Incinération	1 000,00 €
Grilles de l'enceinte sécurisée	1 183,93 €	Commune de Trélassac	353,93 €
Intervention Lycée Albert Claveille	2 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	1 000,00 €
Total	6 119,81 €	Total	6 119,81 €

L'EREA sollicite donc le SMD3 à hauteur de 1.000 euros (approximativement 16% du coût total).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-20C : Attribution du marché de transport et de valorisation des refus de tri du centre de tri de La Rampinsolle

Le SMD3 a lancé une consultation relative au transport et à la valorisation des refus (estimation à 6 000 tonnes/an (donnée non contractuelle) de tri du centre de tri de déchets ménagers recyclables appartenant au SMD3 situé sur la Commune de Coulounieix-Chamiers (24) au lieu-dit « La Rampinsolle ».

Le marché d'une durée de 12 mois est reconductible 12 mois.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Dix sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 25 février 2020 à 11H, date et heure limites de remise des plis, deux sociétés avaient déposé une offre : PENA et VEOLIA.

Suite à l'analyse des offres, il apparaît que l'offre de la société PENA ENVIRONNEMENT est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 1.397.060,00 € HT ou 1.536.766,00 € TTC, (10%) (base DQE non contractuel) contre 2.340.849,00 € TTC pour VEOLIA.

Compte tenu des circonstances actuelles, la société PENA n'est pas en mesure de se mettre en ordre de marche dans des délais raisonnables. Il apparaît donc difficile d'attribuer le marché dans des conditions acceptables et en garantissant une concurrence suffisante. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31 mars 2020, a donc proposé de déclarer sans suite cette procédure et de relancer un marché compte tenu de l'intérêt général à assurer la continuité du service de traitement des déchets et ce dans les meilleures conditions économiques, techniques et juridiques.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-20C : Attribution du marché de fourniture et livraison de véhicules de transport

Dans le cadre du renouvellement de la flotte et de l'augmentation des missions de transport liées à son activité, le SMD3 a lancé une consultation afin d'acquérir des véhicules de transport.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

- Lot N°1 Fourniture et livraison de tracteurs routiers
- Lot N°2 véhicules Polybenne
- Lot N°3 remorque basculante

Le marché est passé par appel d'offres ouvert et l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. La durée totale de cet accord cadre est de 48 mois.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Seize sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 25 février 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

Lot	Raison sociale
1	Etoile 24
1	VOLVO TRUCK CENTER
1	PAROT VI
1	PAROT TRUCKS
1	SCANIA AQUITAINE
1	PAROT TRUCKS
2	Etoile 24
2	VOLVO TRUCK CENTER
2	PAROT VI
2	PAROT TRUCKS
2	FAURIE
2	SCANIA AQUITAINE
2	PAROT TRUCKS
3	LOUAULT
3	BENNES DALBY

Suite à l'analyse des offres, il a été proposé :

- d'attribuer le Lot n°1 Fourniture et livraison de tracteurs routiers à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit VOLVO TRUCK aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (728.400,00 €TTC base DQE non contractuel).
- d'attribuer le Lot N°2 véhicules Polybenne à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PAROT TRUCKS, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (1.392.000,00 €TTC base DQE non contractuel).
- d'attribuer le Lot N°3 remorque basculante à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit LOUAULT, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (75 360,00 €TTC base DQE non contractuel).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-20C : Attribution du marché d'acquisition d'engins de chargement

Le SMD3 a lancé une consultation relative à la fourniture d'engins de chargement qui serviront aux diverses opérations nécessaires à l'exploitation des centres de transfert, déchèteries et centres de tri.

Le marché est passé par appel d'offres ouvert et l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Chargeuses articulées sur pneus "

Lot 2 "Télescopiques "

Lot 3 "chariots élévateurs à gaz"

Lot 4 "Transpalette électriques "

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Neuf sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 20 mars 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

	Soumissionnaire	Lots
1	TOYOTA MATERIAL	3, 4
2	M3	1, 2
3	CNH INDUSTRIAL	1
4	BERGERAT MONNOYEUR	1
5	LIEBHERR FRANCE	1, 2
6	CAPM EUROPE	3
7	ADEM 33	3, 4
8	Savimat	1, 2
9	Motard	1, 3
10	PETIT PATRICK MATERIEL	2, 4

Suite à l'analyse des offres, il apparaît que :

- Concernant le lot 1, que l'offre de la société CNH Industrial est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 635.400,00 € TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 2, que l'offre de la société M3 est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 430.800,00 € TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 3, que l'offre de la société ADEM 33 est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 48.960,00 € TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 4, que l'offre de la société PETIT PATRICK MATERIEL est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 28.560,00 € TTC base DQE non contractuel).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-20C : Marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets collectés en déchèteries sur le secteur du Grand Périgueux

→ RETIREE EN SEANCE

N°13-20C : Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la déchèterie de Coulounieix-Chamiers

Le SMD3 a lancé une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle déchèterie à plat et l'unité de production de biomasse de Coulounieix-Chamiers.

Le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Vingt-neuf sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 24 mars 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, les sociétés/ groupements suivants avaient déposé une offre :

	Soumissionnaire
1	SCAPA ARCHITECTES ASSOCIES
2	SCP D'ARCHITECTURE
3	ATELIER SKALA
4	ACTION ARCHI - ARNAUD ARCHI
5	OTCE AQUITAINE
6	SAPIENS ARCHITECTES

Suite à l'analyse des offres, il apparaît que l'offre du groupement suivant est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 225.678,45 € HT :

Architecte: SCP BOURGEOIS / VIGIER Périgueux (24)

BET Fluides VRD Process: INDIGGO Toulouse (31)

BET Fluide structure SSI: INTECH Marsac (24)

BET VRD : TECINFRA St Astier (24)

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Recueil des arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2020-34	22/01/2020	Arrêté délégation de signature Anne BOURGEOIS
2020-66	26/02/2020	Arrêté délégation de signature pour implantation d'une centrale photovoltaïque à Saint Laurent des Hommes